

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

La Chapelle-la-Reine

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 8 juillet 2014	prescrite le :
arrêtée le : 13 décembre 2016	arrêtée le :
approuvée le : 14 décembre 2017	approuvée le :
modifiée les :	modifiée les :
révision simplifiée le :	révision simplifiée le :
mise à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .2.1.
**ANNEXE
SANITAIRE
ASSAINISSEMENT
NOTICE**

VU pour être annexé à la délibération du :
14 décembre 2017

agence d'aménagement et d'urbanisme



14141 crampes, Le Miroir 77250 ECUREUILS
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

Les performances épuratoires sont contrôlées régulièrement par des analyses réalisées par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance et par la SATESE 77. Il ressort de ces résultats (années 2002 – 2003) que la capacité de traitement de la station d'épuration est largement suffisante par rapport aux charges qu'elle reçoit.

Les produits de dégrillage (208 T en 2002) et les sables de curage (4,6 m³ en 2002) sont éliminés en Centre d'enfouissement technique (classe 2) à Château Landon et les graisses sont envoyées à l'astation d'épuration de Nemours.

B - Assainissement non collectif :

Les hameaux de Butteaux et Bessonville présentent un assainissement individuel.

Lors de la réalisation de l'étude d'assainissement en 2002 - 2003, les 83 logements recensés en assainissement autonome ont été analysés. Aucune contrainte vis-à-vis de l'assainissement autonome n'a été relevée. Quatre habitations (n° 11 Chemin des Contr'Ouches, n°1, n°3 et n°11 hameau de Bessonville) situées en contre-bas de la route, devront s'équiper d'une pompe de relevage pour se raccorder à un éventuel réseau d'assainissement collectif

C – Eaux pluviales :

- Moins étendu que le réseau d'eaux usées, le système de collecte des eaux pluviales est constitué :
- d'un réseau principal dont les exutoires sont les bassins d'infiltration de la station d'épuration,
- de plusieurs antennes indépendantes débouchant dans des bassins d'infiltration / puisards.

Le réseau principal.

L'extrémité nord de ce réseau se trouve en sortie du lotissement « Le Gâtinais » (rue des Bleuets), où 2 avaloirs alimentent une canalisation Ø 300. Celle-ci bifurque dans la rue de Villonne où elle reçoit les antennes Ø 300 du domaine de Villonne (allée des Platanes) et de la Résidence Villonne (rue des Acacias).

Toujours dans la rue de Villonne, la canalisation passe en Ø 400 puis en Ø 500, récupère l'antenne Ø 300 de la rue Blanche de Castille et descend la rue de la Gare en Ø 600 après avoir reçu l'antenne Ø 300 du Chemin de Ronde.

Plus bas, les antennes Ø 300 de la rue Carnot et Ø 600 de la rue de Fontainebleau (qui reprend les canalisations Ø 400 des rues Blanche de Castille et du Clos) convergent vers le collecteur Ø 700 de la rue du Général de Gaulle.

Celui-ci se prolonge jusqu'au lotissement de la Bougaudière en reprenant la canalisation Ø 400 du lotissement « Le Tertre » (rue des Hirondelles, des Mésanges et des Chardonnerets) et l'antenne Ø 500 issue du lotissement « Les Vallées » (rue des Chardonnerets, des Fauvettes et des Rouges-gorges).

Dans le lotissement de la Bougaudière, le collecteur passe en Ø 800, traverse la décharge et les champs pour se déverser dans le bassin de dessablage puis de manière alternée, dans les deux bassins d'infiltration.

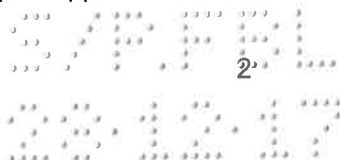
Les antennes indépendantes.

Situées en périphérie du bourg, elles collectent les eaux pluviales sur de faibles linéaires dans les secteurs suivants :

- la ZAC,
- le lotissement Saint Jacques,
- la Route de Milly (RD 16), au niveau du quartier de la Gare,
- le lotissement « Le Gâtinais »,
- le haut de l'avenue de la Gare,
- le lotissement « Les Arondeaux »,
- au niveau du carrefour des rues de Fontainebleau et du Château d'eau,
- le lotissement « La Charrière »,
- le rue de la Libération.

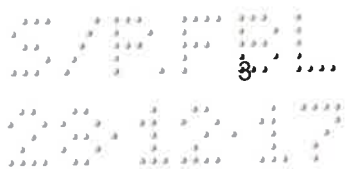
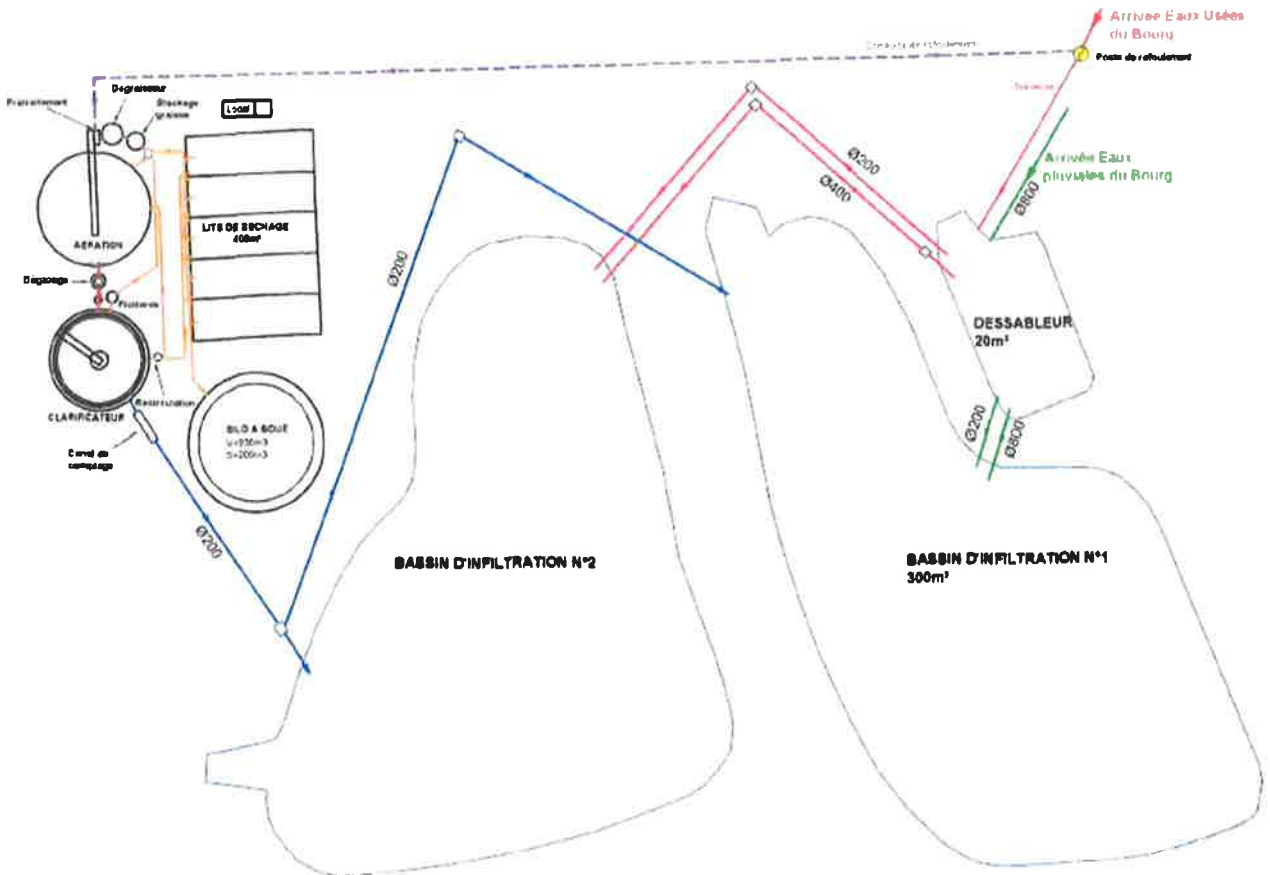
III - DISPOSITIONS PRISES

Les autorités communales estiment que, globalement, les installations prévues pour l'assainissement sont suffisantes par rapport aux besoins actuels et futurs (à l'horizon 2030) de La Chapelle-la-Reine.



ANNEXE I – Schéma de fonctionnement de la Station d'Épuration

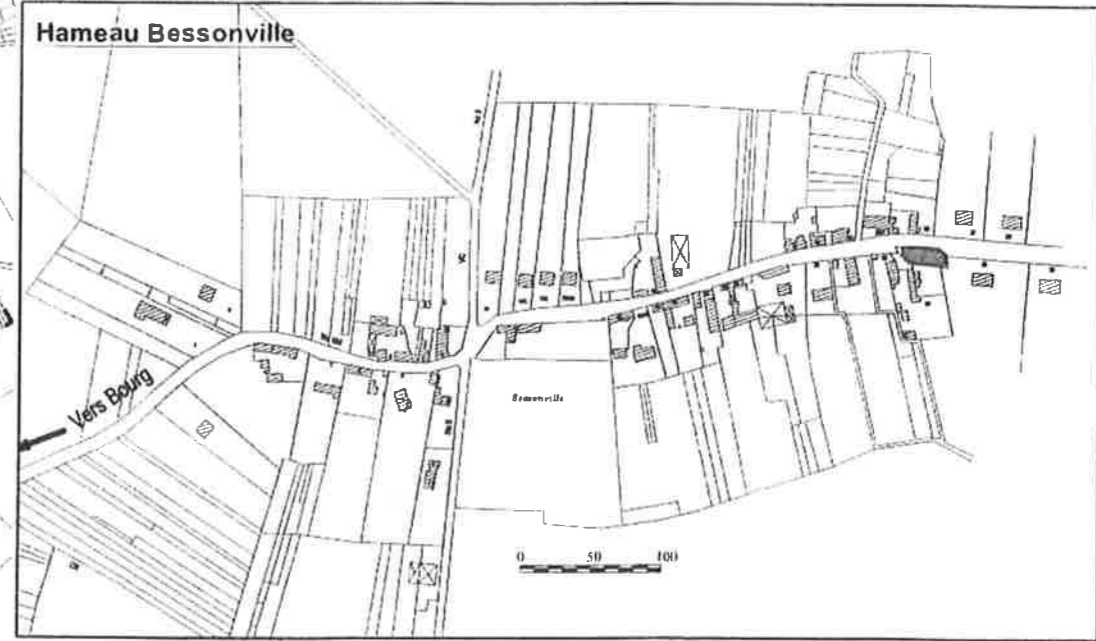
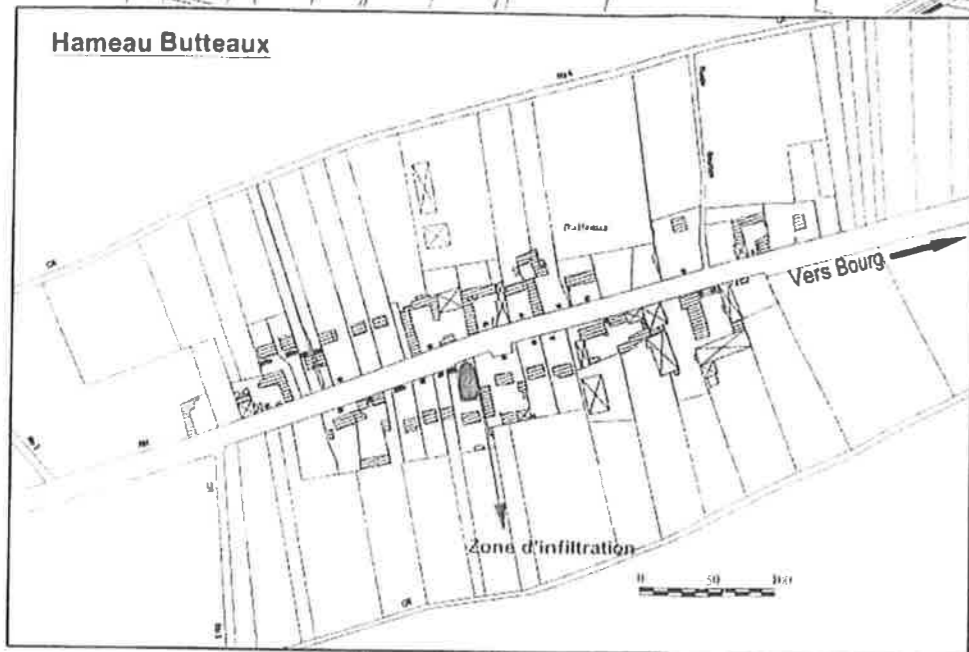
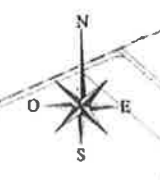
Source : Cabinet Buffet, Schéma Directeur d'Assainissement, 2004



ZONAGE D'ASSAINISSEMENT "EAUX USEES"

Comune de LA CHAPELLE LA REINE

- Conduite d'eaux usées
- - - Conduite de refoulement
- ⊙ Poste de relèvement
- ▭ Zones destinées à l'assainissement autonome
- Zones destinées à l'assainissement collectif

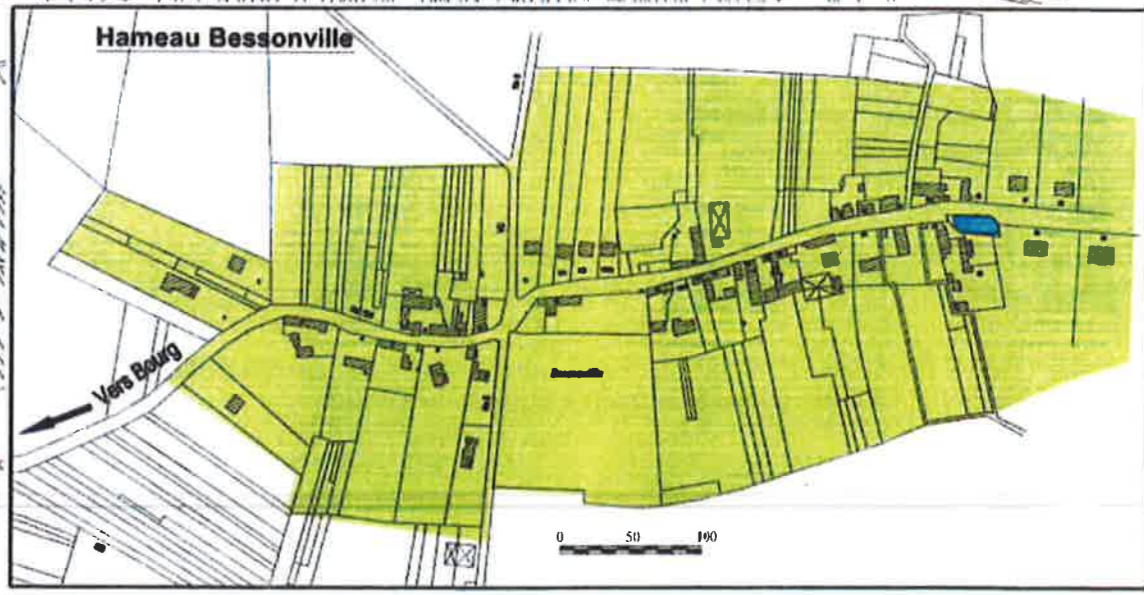
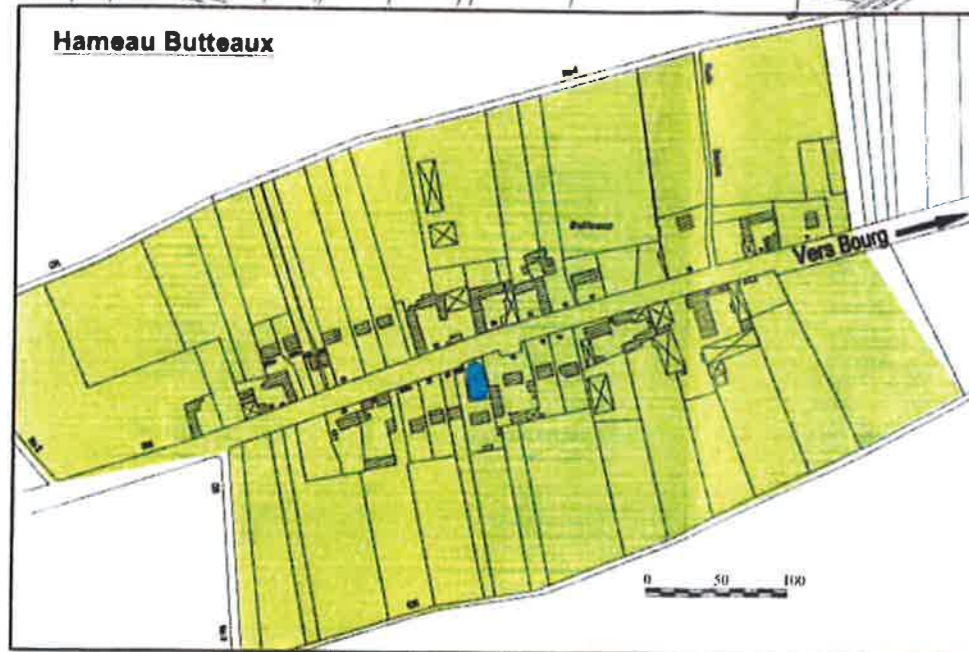


SP
2017

0 100 200

**LOCALISATION DES ZONES
RACCORDEES ET NON RACCORDEES**
Commune de LA CHAPELLE LA REINE

- Zone raccordée
- Zone non raccordée
- Conduite d'eaux usées
- Conduite d'eaux pluviales
- Conduite de refoulement
- Poste de relèvement
- Fossé



Station d'épuration

0 100 200